

Les personnes qui s'interessaient dans la société d'étude et formation trouvaient un emploi avantageux de leurs capacités, elles feront courre nationales et rendront service à l'industrie en aidant à l'ouverture de nouveaux réseaux ouilliers.

M. Georges Léon présente de son côté, l'étude de la question au point de vue financier.

De l'examen des documents qui ont été établis lors des fouilles pratiquées en 1838, il a suivi la conviction profonde qu'il existe à Bouchain un gisement houiller.

Si on ne s'en est pas occupé, à cette époque, c'est que la consommation n'était pas aussi grande et que M. Thiers, alors au pouvoir, craignait qu'une exploitation rivale ne stérilise les prises des mines d'Aincourt.

M. Léon donne successivement lecture des pièces à prouver et démontre la vérité des faits à Bouchain : procès-verbal du 30 avril 1838 constatant l'écoulement d'une veine de houille à la profondeur de 134 mètres, rapport de l'inspecteur général du 5 novembre 1839, émettant l'aviso de l'existence à Bouchain d'un bassin latéral ou du prolongement du bassin d'Aincourt, lettre du Ministre des Travaux publics en date du 29 novembre 1839 dans laquelle il est dit qu'après examen en Conseil général des Mines des pièces relatives aux concessions d'Aincourt et de Bouchain, le Ministre est avisé d'accorder deux concessions, celles d'Aincourt et de Bouchain.

M. Léon croit qu'il serait intéressant de pourvoir aux études commencées. Un peu plus tard, et en continuant les forages sur reconstruire si véritablement l'écoulement trouve dans un bassin latéral, il va retrouver les deux concessions voisines de Douchy. Le charbon existe, les documents établis en 1838 le prouvent, l'aile pour la Compagnie de recherches est donc réduit au minimum.

M. Léon fait remarquer que la Société projette, bien que civile dans son objet, est régie par la loi de 1837 sur les compagnies anonymes. Les actionnaires ne pourront donc jamais être engagés au-delà du montant de l'action. Il termine en annonçant que sur les 800 actions de capital, 500 sont déjà souscrites.

Un ingénieur civil des mines, qui a passé quinze ans dans les réseaux du Centre, du Nord et du Pas-de-Calais, a été chargé par un groupe de souscripteurs d'étudier l'affaire sous son côté technique. Il présente lui-même son rapport en ayant ajouté des explications très intéressantes tant sur l'écoulement que l'utilisation qui, grâce aux perfectionnements de l'outillage, peut s'effectuer à des profondeurs qui atteignent jusqu'à 1,700 mètres. Son rapport est d'ailleurs favorable au projet d'étude.

M. Quey donne le détail à l'assemblée des souscriptions recueillies jusqu'ici, 125 à Bouchain, 87 à Lille, 8 à Armentières. Il ajoute que 150 actions et deux places d'administrateur seront réservées à Tourcoing.

En levant sa séance, M. Masurel remercie M. Chottereau, M. Léon et M. l'ingénieur de leurs intérêts communications exprimés le souhait que ces Messieurs trouvent ici un appui effectif à l'œuvre patriotique qu'ils ont entrepris.

Le concours de gymnastique. — La commission d'organisation du concours international de gymnastique, dont la date est fixée aux 25 et 26 août, nous prie de reproduire la circulaire suivante qu'elle a adressée à toutes les personnes qui pourraient, à un titre quelconque, donner l'hospitalité aux compétiteurs.

La Commission d'organisation, voulant assurer aux nombreux gymnastes qui vont prendre part à la fête régionale des 25 et 26 août, la nourriture et le logement pendant les deux jours qu'ils doivent passer à Tourcoing, vous prie de remplir le questionnaire ci-contre et de le retourner sans retard, après l'avoir signé, au bureau de la secrétairerie de l'Hôtel-de-Ville.

— Pour la Sous-Commission du logement et de séjour :

— Secrétaire de la Tourniquette.

Veuillez ce questionnaire :

— Quel prix feriez-vous payer : 1 pour le dîner; 2 pour la souper, ou pour le tout ensemble par jour?

— Qui donnez-vous à chaque repas pour ce prix, combien de personnes prendrez-vous à la même table (c'est-à-dire à la même heure), pourrez-vous loger des gymnastes, combien pour un jour ou pour deux ?

— Adresse.

— Demain, à 11 h. 1/2, à l'Hôtel des Voyageurs, réception par la Tourniquette de la società do ginnastica, de l'Asso. Nazionale d'Atletismo. Arrivée de cette société à midi, reçoit-on au local de la Tourniquette, rue Verte : à 3 heures exécution de mouvements d'ensemble par les deux sociétés sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville.

— La musique la Fraternello (harmonie) accompagnera la Tourniquette.

Chemin de fer du Nord. — Voici les modifications qui seront apportées à partir du 1er juillet dans le service des trains :

Il est créé entre Lille et Menin et return un train de voyageurs en correspondance avec la ligne d'Ostende.

Arrivé à Tourcoing, venant de Lille 5 h. 52 soir ; départs : 10 h. 30, 11 h. 30, 12 h. 30... Arrivée à l'Artois, venant de Menin, 6 h. 30 ; départ de Tourcoing, vers Lille, 6 h. 35.

Ligne de Lille à Mouscron (vers Lille). — Le train partant à 5 h., matin, partira à 5 h. 03 matin, de 6 h. 32, à 6 h. 19, à 6 h. 28 de 10 h. 15 à 10 h. 32 ; de 10 h. 50 soir à 1 h. 33 soir, de 3 h. 31 à 3 h. 32.

Le train partant à 7 h. 11 matin correspond avec l'express pour Paris, partant de Lille à 7 heures 35 matin.

Venant de Lille : Le train arrivera à midi 16 arrivera à midi 20, de 6 h. 30 soir, à 6 h. 14 soir.

Ligne de Tourcoing à Menin. (Vers Menin). — Le train partant à 8 h. 40 matin partira à 8 h. 31 et continuera jusqu'à Menin où il sera en correspondance avec la ligne d'Ostende.

Le train partant à 10 h. 40 matin partira à 9 h. 47, 10 h. 50 matin arrivera à 9 h. 48 ; de 10 h. 52 à 10 h. 53 matin arrivera à 9 h. 48 ; de 2 h. 28 à 2 h. 30.

Ligne de Tourcoing à Ascq. (Vers Ascq). — Le train partant de 10 h. 38 matin partira à 9 h. 56 ; de 10 h. 52 à 10 h. 53 matin arrivera à 9 h. 56 ; de 10 h. 55 matin à 11 h. 20 matin arrivera à 8 h. 51 ; de 10 h. 55 matin à 11 h. 20 ; de 3 h. 27 à 3 h. 29.

Commerce d'incendie. — Vers trois heures de l'après-midi, le feu fut pris à une cuve remplie de matières grasses, chez M. Triboulet, dégrasseur, rue de Gant.

Les flammes se communiquèrent à des boîtes pleines d'un produit dit "Pâte Gauloise". Les ouvriers jetèrent des plâtres et parvinrent rapidement à éteindre les flammes. Quant les pompiers arrivèrent avec une pompe à vapeur, il n'y avait plus rien à faire.

Les pertes ne sont que d'une trentaine de francs. Il n'y a pas d'assurance.

Il y a quelques mois, un incendie a détruit sa hangar et diverses marchandises dans ce même établissement.

Une chute. — Jules Vandaele, célibataire, âgé de 37 ans, marchand de légumes, rue Fin-de-Guerre, passait, vendredi vers 11 heures 1/2 du soir, sur le trottoir de droite de la rue St-Jacques. Arrivé en face de la Belle-Jardinière, il glissa et tomba, le tête portant sur l'angle de la bordure du trottoir. On le releva presque privé de connaissance et on le transporta à la pharmacie Sbert, où le docteur Brunet vint lui donner les premières soins. Il portait à la tempe droite une blessure très grave.

Deux agents le reconduisirent en voiture à son domicile.

On dit que le malheureux était quelque peu ivre.

Qui le prix de mémoire ? — Nous avons parlé il y a quelques jours de l'admission à l'école de dessin de M. Léon, au point du Nouvelles. Nous disons que ce voilà sans aucun doute l'aviso de l'existence à Bouchain d'un bassin latéral ou du prolongement du bassin d'Aincourt, lettre du Ministre des Travaux publics en date du 29 novembre 1839 dans laquelle il est dit qu'après examen en Conseil général des Mines des pièces relatives aux concessions d'Aincourt et de Bouchain, le Ministre est avisé d'accorder deux concessions, celles d'Aincourt et de Bouchain.

M. Léon croit qu'il serait intéressant de pourvoir aux études commencées. Un peu plus tard, et en continuant les forages sur reconstruire si véritablement l'écoulement trouve dans un bassin latéral, il va retrouver les deux concessions voisines de Douchy. Le charbon existe, les documents établis en 1838 le prouvent, l'aile pour la Compagnie de recherches est donc réduit au minimum.

M. Léon fait remarquer que la Société projette, bien que civile dans son objet, est régie par la loi de 1837 sur les compagnies anonymes. Les actionnaires ne pourront donc jamais être engagés au-delà du montant de leur participation.

La lumière se fit en même temps dans l'esprit de deux hommes : l'horloger et son père : « Père, nous devons la monter, et on était alors : prends un peu de vin ! »

Les deux amis sont arrivés, tout en riant, et sans gêne, dans une veuve de 10 cent. qu'il avait laissé bien en évidence.

Depuis ce premier vol, on avait soin, chaque fois, de retirer l'argent et de le déposer chez le cocher.

En pénétrant par les vasières, le maître-auteur a dû s'arrêter, pour descendre, d'une haute pile de paquets de coton, qui s'est écroulée sous son poids, car on a retrouvé les bottes toutes éparpillées dans le bureau.

Marche en Bourse. — Un noyau. — Il était devenu à 10 h. 30, Vendredi, lorsque, au point du Nouvelles, il arriva à l'horloger, à qui le père de M. Léon, dit Léon, avait rendu la réparation.

— Monsieur, je suis venu pour vous demander un gilet, mais je n'ai pas de quoi le faire.

— Je vous ai donné un gilet, mais je n'ai pas de quoi le faire.

On se rendit à l'adresse indiquée : la maison de S. est bien là. Mais, sans vouloir reconnaître le marché contracté par son fils, elle supplie qu'en débarrasser une bonne fois du misérable, qui lui déja

joignit à 10 h. 45, il fut débarrassé, et l'horloger, qui détestait ce malfrat, fut ravi de l'entendre sortir.

On l'envoya à l'atelier de Charles, qui l'entendit.

On l